

## REGLEMENT INTERNAT COLLEGE

### Le projet internat

*L'internat est un lieu à double vocation : éducative et sociale, favorisant l'apprentissage de l'autonomie et, dans un même temps, celui de la vie en collectivité. Il est une micro société qui, nécessairement, a ses règles. Ces règles établies, et acceptées par tous, ne sont donc pas une série de contraintes mais délimitent un cadre de vie que nous voulons convivial, dans lequel chaque élève peut vivre, travailler et s'épanouir. Il n'est de réelle liberté que dans le respect de chacun et l'harmonie du groupe.*

### CONTACTS INTERNAT

- Internat garçons : M. MAHE et M.RIVET
- Internat filles : Mme SZORAD

L'adresse : 3 rue Thiers - 56000 Vannes

Le numéro de téléphone- répondeur de l'internat est le **02.97.47.99.10**

Le numéro de fax de l'établissement est le 02.97.42.64.16

Adresse internet : [internatsfx56@orange.fr](mailto:internatsfx56@orange.fr)

## Règles de vie

### HORAIRE DE L'INTERNAT : 17H00 A 7H30

**GOUTER (16H30 à 17H00) LE REPAS (18H55 à 19h30) & PETIT DEJEUNER (7h05 à 7h45)**

Nettoyer sa table, utiliser un plateau et le rapporter à la plonge.

Avoir un comportement irréprochable vis-à-vis du personnel de cuisine et des surveillants.

---

### 17h00- 18h55 : ETUDE OBLIGATOIRE

Cette étude permet aux élèves d'effectuer leurs devoirs. Elle doit être silencieuse. Ils peuvent aller au CDI.

---

### 19h30 : MONTEE A L'INTERNAT

Récupération sur la cour par vos surveillants respectifs. Possibilité d'aller au gymnase afin de faire du sport encadré par un surveillant. Aucun interne n'est autorisé à monter seul à l'internat.

---

### 19h30-21h00 : TEMPS LIBRE

Attention de ne pas faire trop de bruits et de respecter les autres.

Douche obligatoire tous les soirs.

Possibilité de travailler dans une salle de l'internat de 19h30 à 21h30

---

### **21h00-21h15 : TEMPS CALME**

Préparation du pyjama, brossage des dents, préparation des affaires pour le lendemain...dans le calme.  
Récupération des téléphones portables.

---

#### **TELEVISION**

Vidéo-projection tous les mercredis de 20h00 à 22h00.

---

#### **COUCHER ET LEVER**

Coucher à 21h15

Lever à 6h30 pour les filles et 6h50 pour les garçons

---

#### **CHAMBRES**

**L'internat est un service proposé par l'établissement. En contrepartie, l'interne doit respecter les règles de vie.**

Les chambres d'internat sont mises à la disposition des internes mais en aucun cas elles ne peuvent être considérées comme leur propriété. Il est autorisé de les décorer qu'après accord du surveillant. Ces chambres doivent être rangées et entretenues par les élèves. Les armoires sont impérativement fermées par un cadenas en prévention de vols éventuels.

#### **SORTIES**

L'élève ne peut sortir de l'établissement sans l'autorisation directe du CPE, (pour les sorties de 8h00 à 17h00) du chef d'établissement et du responsable de l'internat (pour les sorties de 17h00 à 8h00). La demande écrite d'autorisation de sortie est à déposer au minimum 24h à l'avance.

Il est à noter que les internes du collège n'ont pas de sortie autorisée le mercredi après-midi. Ceux-ci restent au collège (activités sportives, foyer, CDI, théâtre...encadrés par des adultes).

Si votre enfant souhaite participer à une activité extérieure, vous devez nous l'indiquer par une autorisation à retirer auprès de l'internat et fournir un justificatif du club. L'établissement se réserve le droit de ne pas l'accepter.

#### **LES OBLIGATIONS**

- se doucher tous les soirs, se brosser les dents
- ranger ses affaires, rien ne doit traîner sur le sol et changer ses draps selon le planning
  - aérer sa chambre
  - ne pas apporter d'objets de valeur
- être le plus calme possible dans les couloirs et les chambres de l'internat
- avoir une tenue correcte et décente pour aller en cours

## AVERTISSEMENTS

- 1) La loi décrétant que tout lieu public est **une zone non-fumeur**. Il est interdit aux internes de fumer au sein de l'établissement voire de sortir quelle que soit l'heure pour fumer. Tout interne pris à fumer sera sanctionné. Il en est de même pour l'introduction ou la consommation de tout produit illicite.
- 2) Une **tenue correcte et décente** est demandée dans l'établissement. A titre d'exemple, sont notamment exclus : les petits shorts, les décolletés, les robes ou jupes courtes et transparentes, les casquettes et les chapeaux dans l'enceinte du bâtiment, le pantalon déchiré ainsi que les sous-vêtements apparaissant sous le pantalon...
- 3) Les **appareils électroniques** (téléphones, mp3, consoles...) ne sont tolérés que sur le temps de l'internat et dans les locaux de l'internat précisément de 19h30 à 21h00.

Nous rappelons que la responsabilité des parents est engagée quant aux contenus des appareils des élèves, qu'ils s'agissent de vidéos, de jeux non adaptés à l'âge ou autres...

### IMPORTANT :

- **Compte tenu du nombre de places limité, l'inscription à l'internat est un engagement sur l'année scolaire. Un élève qui l'interrompt en cours d'année ne sera pas réinscrit l'année suivante.**
- **Lorsqu'un élève ne respecte pas les règles de vie de l'internat, il encourt, selon le cas, un avertissement ou une sanction.**
- **Celle-ci peut aller de la retenue à l'exclusion de l'internat voire de l'établissement, ceci, à titre provisoire ou définitif.**
- **En fin d'année, un élève peut, aussi, être sanctionné par une non-réinscription à l'internat ou au lycée.**

### REGLEMENT DE L'INTERNAT DU COLLEGE SAINT FRANCOIS-XAVIER

Après lecture de ces règles de vie,

je soussigné .....(responsable/tuteur légal) accepte les termes du règlement de l'internat pour : mon fils /ma fille

Je soussigné.....(interne) accepte ce règlement et m'engage à le respecter.

A..... le.....2020

Signature du responsable / tuteur légal

signature de l'interne

*Remis en double exemplaire à l'élève et à sa famille- un exemplaire à retourner au collège pour **le 1<sup>er</sup> juillet 2020**. Merci de retourner également la fiche de renseignements internat avec au verso la fiche sanitaire.*